



# COSMED

## Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Cannabidiol // Norme 16128 // Brésil // Veille réglementaire // Cosmed dans la presse.

Chers lecteurs,  
L'équipe COSMED vous souhaite de bonnes vacances. **Vous recevrez à nouveau cette newsletter dès la rentrée.**

Retrouvez-nous sur les prochains évènements :

- **Rencontres acheteurs, Rennes (Acigné), 25 septembre.** Une après-midi pour développer votre réseau d'acheteurs en Grand Ouest et rencontrer de nouveaux fournisseurs.

[// Programme et inscription](#)

- **Ateliers et Rencontres achats, Marseille, 11 octobre**

\* En matinée : Ateliers « Application de la norme 16128 sur les produits cosmétiques naturels et bio » et « Atelier d'Initiation Règlementaire sur les Allégations – Focus savons » ;

\* L'après-midi : Conférence « la digitalisation et dématérialisation des achats » et Rencontres acheteurs/fournisseurs avec des entreprises référencées au groupement d'achats Cosmed ;

\* En soirée : Soirée C.O.M. Conférence-débats « les tendances en cosmétique – focus Savon » et cocktail dinatoire pour échanger et développer son réseau.

[// Programme et inscription](#)

- **J.E.S.T Montpellier, 28 septembre.** " Solutions scientifiques pour la cosmétique de demain."

[// Programme et inscription](#)

- **Salon Cosmetic 360 Paris, 17 au 18 octobre.** Retrouvez les équipes Cosmed sur le stand F4.

---

## Cannabidiol dans les cosmétiques : mise au point réglementaire de l'ANSM.

---



Depuis quelques mois, les produits dérivés à base de chanvre dans les cosmétiques (crème, huile, dentifrice, mascara) connaissent une forte croissance sur le marché français. Interrogée de plus en plus souvent par ses abonnés du service de veille réglementaire, Cosmed a souhaité faire une mise au point sur cet effet de mode en interrogeant l'ANSM sur l'utilisation du cannabis en cosmétique.

Le pôle réglementaire de l'ANSM nous informe que la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) a piloté un groupe de travail interministériel afin de rendre publiques des informations juridiques et techniques validées par toutes les autorités concernées. S'agissant plus particulièrement du cannabidiol (CDB), la MILDECA a publié le 11 juin dernier un point réglementaire ([consultable sur le lien suivant](#)) précisant les conditions d'utilisation du CDB et soulignant que **la présence de THC (tétrahydrocannabinols) dans les produits finis, quel que soit son taux, est interdite.**

L'ANSM informe également Cosmed qu'au niveau européen, ce sujet suscitant de nombreuses questions tant des autorités compétentes que des opérateurs économiques, il serait envisagé qu'un point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail cosmétique de la Commission Européenne en septembre prochain. A suivre...

[// Plus d'infos](#)



## Norme 16128 : Cosmed mène l'enquête...

La norme ISO 16128 « *Lignes directrices relatives aux définitions techniques et aux critères applicables aux ingrédients et produits cosmétiques naturels et biologiques* » est parue en 2 parties en avril 2016 et en septembre 2017.

Depuis ces parutions, **l'utilisation concrète de cette norme par les entreprises de produits cosmétiques finis ou par les fournisseurs d'ingrédients a fait émerger de nombreuses questions.**

En vue de défendre les intérêts des TPE, PME et ETI de la filière et d'initier des travaux, COSMED souhaite connaître les difficultés rencontrées par les utilisateurs de cette norme. Une enquête nationale est lancée. **Vous pouvez participer à cette enquête en répondant au [questionnaire en ligne](#).**

Un atelier pratique sur l'application de cette norme 16128 sur les produits naturels et bio sera organisé par Cosmed le 11 octobre 2018 à Marseille.

[// Plus d'infos](#)



## Brésil : vers une autorisation de certains aérosols

Les produits cosmétiques pour enfants sous forme aérosol sont interdits au Brésil depuis 1976. Or, suite aux dernières définitions des aérosols publiées par les agences brésiliennes et américaines, et aux évolutions techniques de cette catégorie de packaging, l'ANVISA (Agence nationale de surveillance sanitaire) a publié en juin 2018 une note technique qui pourrait conduire à une autorisation des bag-on-valve (BOV) sous certaines conditions. Cette clarification pourrait être une opportunité pour les entreprises exportant vers le Brésil. [// Plus d'infos](#)



## Veille réglementaire : 5 nouveaux pays couverts par Cosmed Veille !

Le service de veille réglementaire de Cosmed ouvrira 5 nouveaux pays en septembre 2018 portant à 120 le nombre total de pays couverts par les équipes de Cosmed Veille. La Serbie, l'Albanie, la Macédoine, l'Ile Maurice, le Panama bénéficieront désormais de fiches et tableaux de synthèses réglementaires. Plus d'infos sur le service [Cosmed Veille](#).



## Cosmed dans la presse : expertise et position

- Juillet 2018 - INDUSTRIES COSMETIQUES

"[Norme ISO 16128 : Le décryptage de Cosmed](#)"

- Juin 2018 - EXPRESSION COSMETIQUE :

"[Les huiles essentielles ne sont pas des perturbateurs endocriniens](#)"

- Avril 2018 - EXPRESSION COSMETIQUE

"[Principe de précaution, média et cosmétique](#)"

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2018 COSMED TOUS DROITS RESERVES

